

## Enseignement de l'économie

### Une étude de cas

Alain Beitone

Mars 2003

L'enseignement de l'économie fait l'objet d'un débat récurrent. En France ce débat a été réactivé par la commission Vernières, puis par la pétition des étudiants contre « l'autisme en économie » qui a déclenché la publication de deux textes contradictoires d'enseignants et de chercheurs. Devant l'ampleur du débat, J. Lang avait confié une mission d'étude à J.P. Fitoussi dont le rapport a semblé mettre un terme provisoire à la polémique. Celle-ci est relancée par l'annonce d'un colloque sur le même sujet co-organisé par ATTAC et la FSU.

Dans une société démocratique, tout débat est a priori légitime. Encore faut-il qu'il soit conduit avec un minimum de rigueur et dans le respect d'un certain pluralisme. Si, indiscutablement, le rapport Fitoussi s'est inscrit dans cette perspective, il n'en va pas de même, loin s'en faut, de nombre de contributions au débat.

Je voudrais, à titre d'exemple, me livrer à une analyse d'un article récent d'Alternatives Economiques (revue qui s'est montrée très active sur le sujet).

L'article est paru dans un numéro hors série consacré à la protection sociale. Numéro très riche d'informations, placé sous la responsabilité de P. Volovitch, chercheur à l'IRES. On y trouve un article de P. Concialdi, chercheur lui aussi fort estimable au sein du même institut, dont les travaux ont contribué, notamment, à éclairer les débats sur la répartition des revenus. Comme l'indique son titre, l'article a pour but de montrer que, pour la théorie économique, la protection sociale est un objet non identifié. Pour Concialdi, la théorie économique « *peine à prendre acte* » de la protection sociale « *et, plus encore, à en proposer une représentation qui s'intègre aux cadres théoriques dominants* ». Cela résulte, toujours selon Concialdi, du fait que « *le marché, la concurrence, l'individu et sa rationalité* » sont largement absents de la protection sociale.

Notre auteur se contredit aussitôt puisqu'il souligne que, pendant les Trente Glorieuses, la protection sociale a été étudiée (« *du point de vue économique* » précise-t-il) comme instrument de régulation macroéconomique et comme instrument de redistribution des revenus. On ne peut pas à la fois affirmer que la théorie économique « peine à prendre acte » de l'existence de la protection sociale et évoquer ensuite des travaux, conduits par des économistes, dont on sait qu'ils furent très importants (en quantité et en qualité) puisqu'ils concernent à la fois la tradition keynésienne (régulation de la demande globale) et l'économie du bien-être. Au demeurant, Lord Beveridge lui-même, le fondateur du *Welfare State*, était un économiste de Cambridge, très proche des idées keynésiennes et nul de sérieux ne peut contester le rôle joué, par exemple, par les analyses de G. Myrdal (Prix Nobel de sciences économiques, 1974).

Concialdi précise cependant sa pensée, il fait état des critiques « néo-libérales » qui se sont développées à partir des années 1970, pour contester les rigidités du marché du travail et donc la protection sociale. Cette évolution est indiscutable, mais le fait que des économistes libéraux contestent la légitimité et l'efficacité de la protection sociale, ne signifie pas que « la » théorie économique traite la protection sociale comme un objet non identifié. Sauf à considérer que ces économistes « néo-libéraux » sont à eux seuls « la » théorie économique.

C'est ce que s'empresse d'affirmer Concialdi, il écrit « *Aujourd'hui, la plupart des économistes insistent ainsi sur les effets négatifs de la protection sociale et sur la nécessité d'en réduire le périmètre à un noyau plus ou moins restreint.* ». Voilà donc une corporation bien réactionnaire ! Mais sur quoi cette affirmation se fonde-elle ? Quel argument, quelle étude empirique permettent à Concialdi d'affirmer que « la plupart » des économistes

mettent l'accent sur les effets négatifs de la protection sociale ? J.P. Fitoussi ne serait-il pas économiste ? et les chercheurs de l'OFCE (sans parler de ceux de l'IRES) ?, C. Mills n'est-elle pas économiste et Guy Caire, B. Gazier, H. Sterdyniak ?

Un manuel récent, sous la signature de Gilles Caire, a été publié dont l'un des premiers objectifs est de montrer que « *la protection sociale peut-être un objet de l'économie* » (Caire, 2002, p. 7). L'INSEE a publié un numéro spécial d'Economie et Statistique consacré à l'économie de la protection sociale et lorsque deux auteurs de cette vénérable institution ont publié un article consacré à l'étude du chômage qui mettait en cause les rigidités du marché du travail et la redistribution, les réactions ont été très nombreuses parmi les économistes français (y compris au sein de l'INSEE). L'affirmation de Concialdi ne résiste donc pas à un examen, même superficiel, de la production scientifique des économistes consacrée à la protection sociale.

Mais le plus spectaculaire, c'est qu'après avoir sacrifié au rite de la dénonciation de l'économie et des économistes, Concialdi consacre la suite de son article à invoquer les travaux des économistes et la théorie économique pour défendre la protection sociale.

Il écrit par exemple : « *les enseignements des études empiriques corroborent ceux de la théorie économique. A savoir que, contrairement à l'idée fréquemment répandue, ni le niveau ni le rythme d'évolution des coûts de main d'œuvre ne dépendent de l'importance des charges sociales.* » Voici donc que « la » théorie économique qui, quelques lignes plus haut, était considérée comme hostile à la protection sociale est maintenant invoquée pour combattre un élément important du discours libéral.

Plus loin, Concialdi en appelle à l'autorité de l'économiste britannique A. Atkinson (bien connu en France pour ses contributions aux travaux du Conseil d'Analyse Economique). Il cite ensuite J. Stiglitz (Prix Nobel de sciences économiques) qui conteste les mérites des régimes de retraites par capitalisation. Il fait état de l'ouvrage d'un économiste britannique, N. Barr qui, en 2001, « *avance une défense et une justification de l'Etat-providence sur la base des critères économiques standard (...) les arguments développés s'appuient à la fois sur des considérations théoriques et sur des analyses factuelle.* ». Approchant de sa conclusion, Concialdi écrit : « *Même dans le cadre de la théorie économique orthodoxe, il existe de nombreux arguments rationnels pour justifier l'existence de dispositifs obligatoires de protection sociale, que ce soit en raison de leur efficacité propre ou du fait des externalités positives qu'ils engendrent pour la collectivité* ». Je pense pour ma part qu'en dehors de quelques libéraux idéologues, l'écrasante majorité des économistes peut souscrire à cette dernière phrase.

L'article de Concialdi est donc marqué par une contradiction logique de grande importance pour le débat public.

Car de deux choses l'une :

- ou bien, comme l'affirme le début de l'article, « la » théorie économique ignore et/ou combat la protection sociale, et alors cela signifie qu'aucune connaissance positive n'est produite en économie, que tout est affaire d'opinion et de choix politique, qu'aucune discussion rationnelle n'est possible sur la protection sociale comme sur n'importe quel autre question concernant à la coordination des actions des individus.

- ou bien, comme l'affirme la suite de l'article, les économistes ont produit des connaissances théoriques et empiriques qui peuvent fonder en raison un certains nombre de choix relatifs à l'organisation économique et sociale. Mais alors il faut cesser de discréditer en toute occasion les savoirs produits par les économistes.

Il s'agit là, bien évidemment, d'un enjeu épistémologique de très grande importance pour l'enseignement de l'économie. Le discours économique est-il un simple discours de légitimation de l'ordre établi ? Alors il ne mérite pas d'être enseigné. Ou bien les économistes, à travers des débats contradictoires, produisent des analyses caractérisées à la fois par une cohérence interne et un certain degré de corroboration empirique ? Alors l'enseignement de l'économie est légitime.

Au passage, alors que ce n'est pas l'objet de l'article, Concialdi met en cause l'enseignement de l'économie. Il écrit par exemple : « *le simple fait de lever un des postulats de base enseignés aux étudiants d'économie (celui d'une information parfaite) permet de*

*modifier de façon radicale certaines conclusions théoriques* ». 100% des économistes professionnels sont évidemment d'accord avec cette dernière phrase. On peut même affirmer que le raisonnement en information imparfaite ou avec asymétrie d'information est aujourd'hui au cœur du modèle standard en analyse économique. C'est dans ce cadre que sont traités désormais non seulement les problèmes d'économie de l'assurance, mais aussi les marchés financiers, le commerce international, l'économie publique etc.

Sur quelle enquête relative à l'enseignement de l'économie, Concialdi se fonde-t-il pour suggérer que cet enseignement fait l'impasse sur les questions d'information imparfaite et d'asymétrie d'information ? Comment peut-on supposer que des enseignants, même les plus orthodoxes, soient à ce point ignorants des développements de leur discipline ? A moins que, pour des raisons uniquement apologétiques, ils ne dissimulent aux étudiants des résultats majeurs de l'analyse économique. Mais qu'en est-il dans ce cas des centaines d'universitaires, plus ou moins hétérodoxes, qui se sont déclarés favorables à une réforme de l'enseignement de l'économie ?

Là encore, la dénonciation de l'enseignement de l'économie apparaît comme un rituel, un clin d'œil de connivence lancé au lecteur. Paraphrasant Flaubert, on pourrait ajouter au dictionnaire des idées reçues la formule suivante : « Enseignement de l'économie : tonner contre ! ».

Pour faire bonne mesure, la rédaction d'Alternatives Economiques en a rajouté une louche. Afin d'illustrer un article consacré à l'économie de la protection sociale, on fait figurer (sur une demi-page !) la photo d'une enseignante (d'économie on le suppose) s'adressant à un public clairsemé, accompagnée de cette légende : « *L'enseignement de l'économie repose sur un cadre théorique parfait que la réalité, plus complexe, vient souvent démentir* ». La platitude épistémologique de l'opposition entre « théorie » et « réalité » fait semble-t-il encore recette.

L'enseignement de l'économie est une question trop sérieuse pour être tranchée au détour d'un article à coup de poncifs et d'idées reçues pseudo-critiques.

### Références bibliographiques

- Alternatives Economiques : **La protection sociale**, hors série n°55, 1<sup>er</sup> trimestre 2003  
Caire Guy : **Economie et politiques sociales**, Dalloz, 1990  
Caire Gilles : **Economie de la protection sociale**, Bréal, 2002  
Concialdi P. : *Un objet économique non identifié*, **Alternatives économiques**, hors-série n°55 (pp. 16-19)  
Fitoussi J.P. : **L'enseignement supérieur des sciences économiques en question**, Fayard, 2001  
INSEE : *Economie de la protection sociale*, **Economie et statistique**, n°291-292, 1996  
Mills C. : **Economie de la protection sociale**, Sirey, 1994  
Ray J.C., Dupuis J.M., Gazier B.: **Analyse économique des politiques sociales**, PUF, 1988